



Congrès FNIB

Charleroi, 23 novembre 2007

# Ordre national des infirmiers: la dernière ligne droite ou l'histoire d'un projet

Brigitte Lecointre

Vice Présidente ANFIIDE

Présidente de la section PACA

# Objectifs de la communication

- Repérer le processus qui a conduit au vote du projet de loi et à la promulgation des décrets d'application relatifs à l'ordre national des infirmiers,
- Identifier la structure de l'ordre national infirmier ainsi que ses missions,
- Anticiper les étapes à venir quant à sa mise en place.

# La longue marche vers l'ordre

- Profession infirmière réglementée depuis 1946,
- Rôle autonome acquis en 1978,
- 1981: décret du 12 mai 1981 qui reconnaît les actes de soins infirmiers du rôle propre réactualisé par les décrets du 15 mars 1993 et du 11 Février 2002,
- La volonté de doter la profession d'un ordre , organe d'autorégulation, date des années 90.
- De nombreux projets de loi élaborés dans les années 90 n'aboutissent pas.

# La longue marche vers l'ordre

- Un positionnement du groupe professionnel hésitant.
- Une fragmentation des initiatives liée à la multiplicité des organisations infirmières.
- 1996-2006 : maturité professionnelle.
- L'ordre infirmier: un cheval de bataille pour l'ANFIIDE dans son histoire.

# D'une volonté... à une loi.



Un constat  
Une vision  
Un projet  
Une stratégie  
Des actions  
Des résultats

# Un constat:

## Un dispositif de régulation obsolète

(Source: rapport de la mission de concertation Mr E.Couty):

- Une régulation partielle.
- Un registre des professionnels à actualiser.
- Un manque de circuit d'informations organisé .
- Une absence de lieu d'expression organisé pour la profession.

# Des facteurs favorisants

- Intrinsèques

Diversité des métiers au sein de la profession

Recherche d'unité à partir du cœur du métier

Sentiment de menace à l'intégrité du groupe professionnel

Souhait d'un positionnement différent dans les processus de décision

- Extrinsèques

Mondialisation

Évolution des besoins et des attentes en matière de santé des usagers (loi de modernisation sociale du 4 Mars 2002)

Axe compétences

Priorités de santé publique



**Construire une vision**



# Quelle vision de cet ordre?

- Une structure indépendante assurant l'évolution, l'autonomie et la défense de notre profession, permettant aussi d'optimiser notre capacité de réponse aux besoins de la population.

# Les mots clefs de ce projet d'ordre infirmier

- Indépendance
- Démocratie
- Légitimité
- Pertinence
- Complémentarité
- Synergie



**S'unir afin de  
faire d'une volonté  
un projet!**

# Une étape préalable: la création d'une structure inter associative

- 2002: le Gipsi est créé et place la création d'un ordre dans ses objectifs
- 15 associations
- 2003: le Gipsi est sollicité par le ministère de la santé dans le cadre des travaux sur le CIPP, *conseil interprofessionnel des professions para médicales*
- 2004: nouvelle offensive en vue d'obtenir une structure d'autorégulation

Groupement d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers

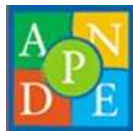
## Du GIPSI au « Groupe Sainte Anne »

- Mobilisation sans cesse croissante des structures associatives et syndicales autour de l'idée.
- Création d'un groupe non doté d'un statut juridique mais animé d'un objectif commun: le « Groupe Sainte Anne ».
- Élaboration d'une plateforme de propositions et validation des missions.
- Communication large sur le thème.
- Le groupe ne cesse de croître (plus de 40 structures), il se dote d'une charte de fonctionnement.
- L'intersyndicale des infirmiers libéraux fait de la création d'un ordre une priorité lors de ses états généraux.



Grouperment d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers

Groupe Sainte Anne



L'ordre national des infirmiers  
Un projet au service  
des usagers et de la profession  
Un projet soutenu par 45  
associations et syndicats infirmiers



**Faire d'un projet une réalité:  
notre stratégie**

# Les axes de notre stratégie

- Tirer les enseignements des expériences passées
- S'informer/consulter
- Communiquer
- Réunir les professionnels autour de valeurs explicitées



**Construire un projet porté par la profession**



The image features a gray background with a green shaded region. The green region is bounded by a curved line that starts at the top left and curves downwards and to the right, meeting a straight line that extends from the bottom right towards the center. The text "Nos actions" is written in a bold, red, serif font, centered within the green shaded area.

**Nos actions**

- Lancement des Etats généraux de la profession sur l'ordre:
  - Tenue de réunions régionales partout en France
  - Synthèse nationale le 26 janvier 2006
- Affinage du projet avec l'aide d'un juriste
- Consultations nationales et internationales:
  - autres structures ordinales dans le champ de la santé
  - ordres infirmiers européens
- Proposition d'ouverture de discussions avec les confédérations syndicales
- Lobbying intense:
  - Cabinet du ministre
  - Directions des administrations centrales
  - Parlementaires
  - Groupe des professions de santé à l'Assemblée Nationale



**Les résultats obtenus**

# Résultats préliminaires

- Le sujet est au cœur des discussions
- Sous la pression, le ministre organise une rencontre sur le thème en janvier 2006
- Nomination d'un médiateur par le ministre et rédaction d'un rapport
- Préparation et dépôt d'une proposition de loi par 2 députés Mr Maillié et Mme Briot en collaboration avec le groupe
- Soutien des ordres du champ de la santé (médecins, pharmaciens, ...)
- Soutien des ordres étrangers
- Opposition de principe des confédérations syndicales



**Décembre 2006,  
le point d'orgue:  
une loi votée**



**Une autre étape:  
obtenir rapidement les décrets  
d'application**

# Les décrets d'application

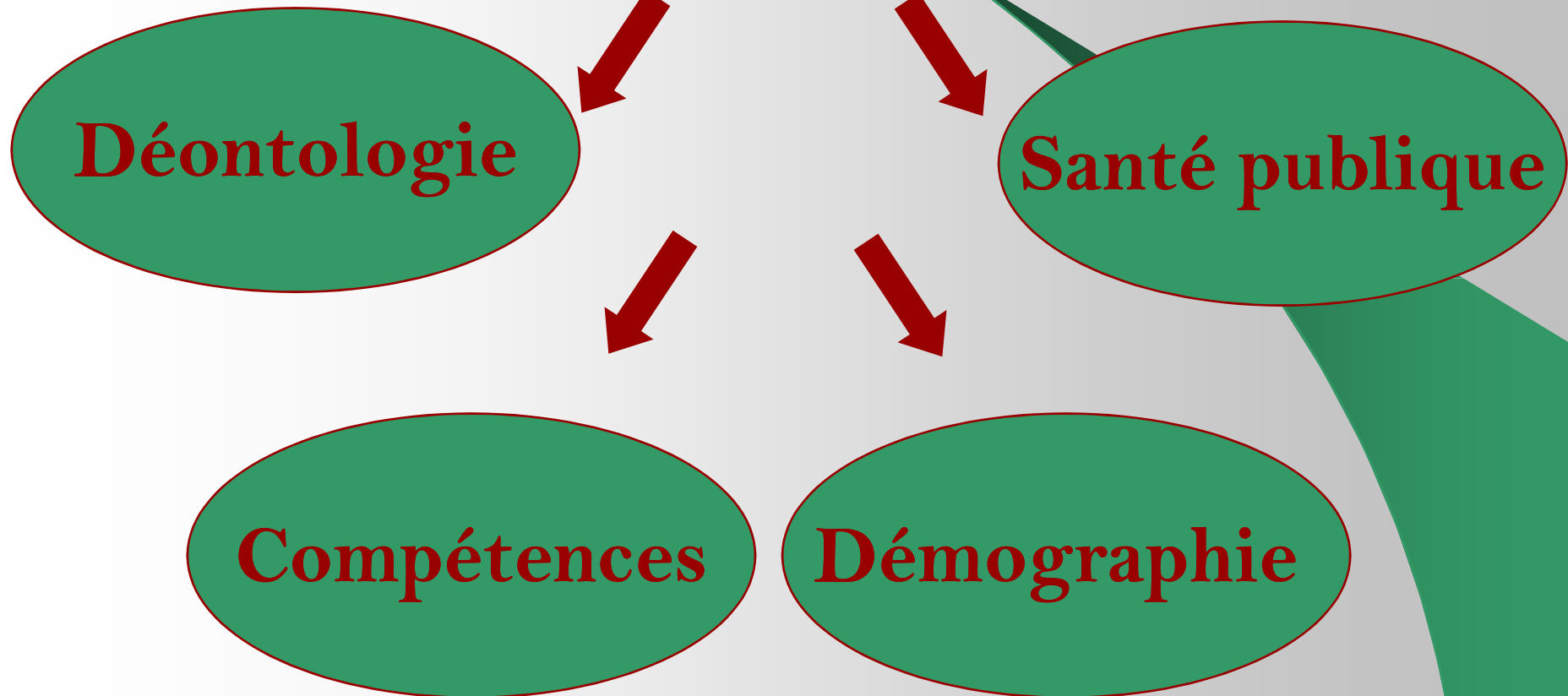
- Précisent les modalités de fonctionnement de la structure ordinale,
- Fixent les modalités du premier vote:
  - Organisé par le ministère de la santé et ses services déconcentrés
  - Vote électronique exclusif



# L'ordre national des infirmiers en bref

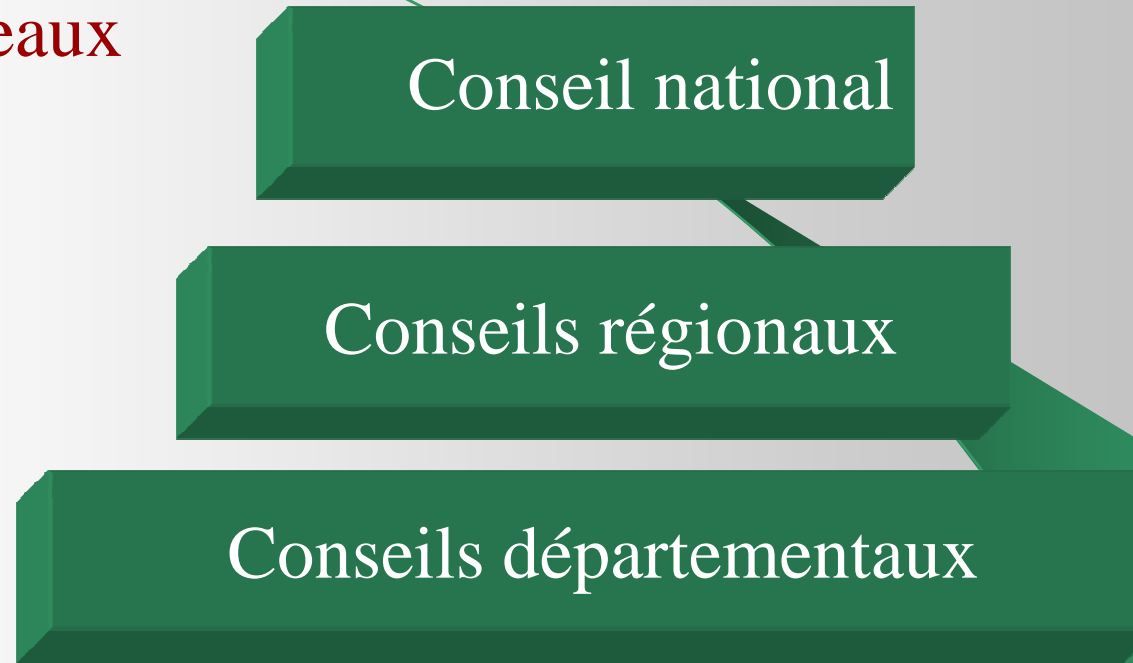


# Missions de l'ordre des infirmiers



# Structure

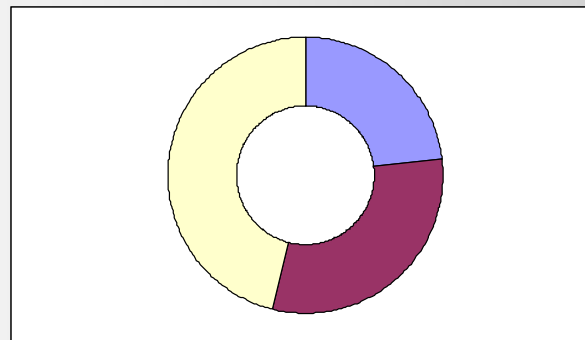
- Trois niveaux



- Trois collèges dans chacun des niveaux

Salariés du public

46%



Libéraux  
23%

Salariés du privé  
31%

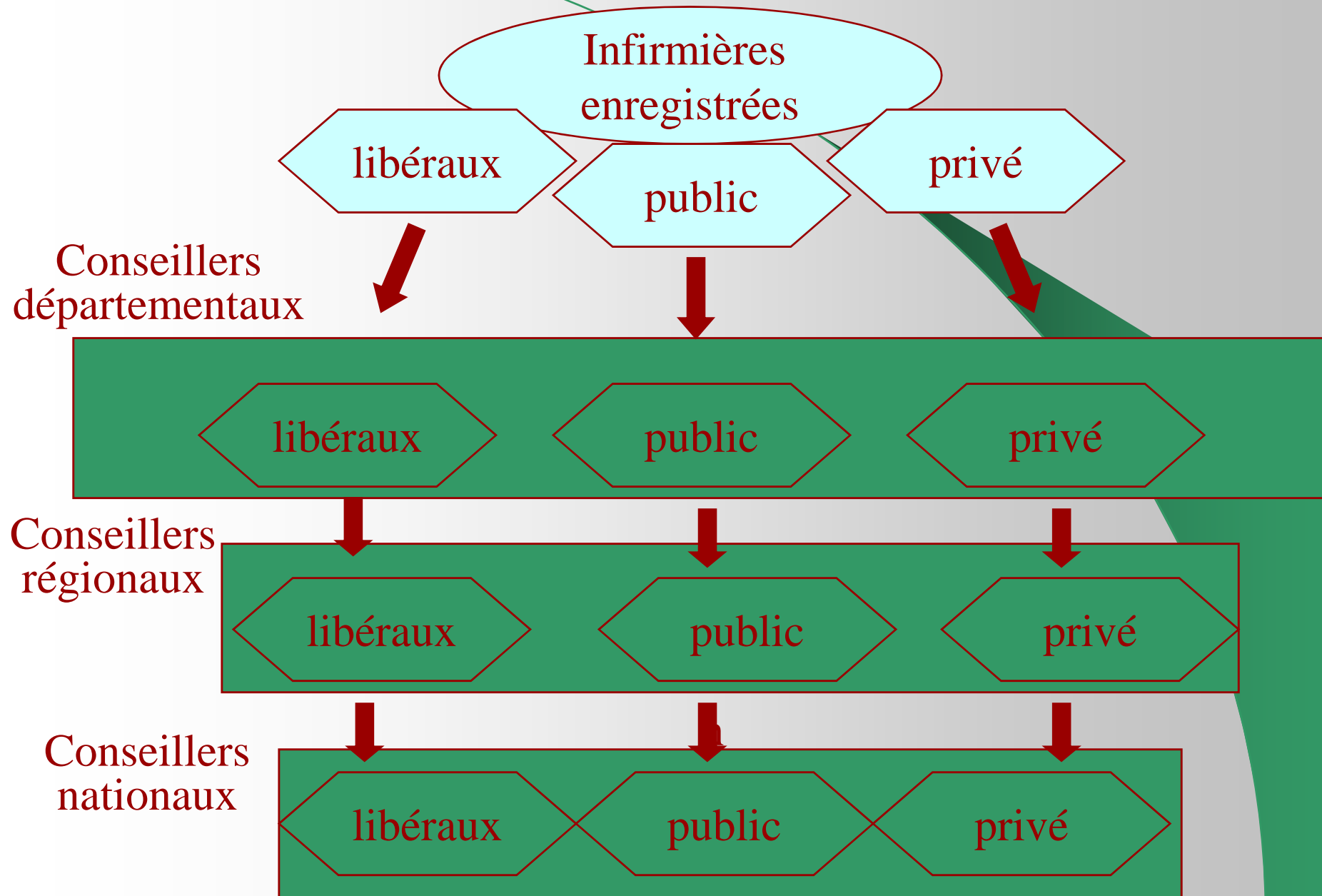
# Répartition des missions selon le niveau

- **Conseil national**
  - Fixe le montant de la cotisation
  - Elabore le code de déontologie
  - Participe à la politique de santé
  - Contrôle les régions et les départements
  - **Chambre disciplinaire de deuxième instance**
- **Conseils régionaux**
  - Etudie les propositions soumises en matière de santé sur le plan régional
  - Fonction de représentation de la profession dans la région
  - **Chambre disciplinaire de première instance**
- **Conseils départementaux**
  - Inscription au tableau
  - Fonction de représentation de la profession dans le département
  - **Conciliation en cas de litige**

# Points clefs

- Mode d'élection uninominal quel que soit le niveau
- Mandats courts 4 ans
- Cumul de mandat impossible pour les présidents et secrétaires généraux
- Cotisation obligatoire

# Processus électoral



# Dernière étape: la date des élections

- Une déclaration de la ministre en septembre 2007 a fixé :
  - Élections des conseils départementaux: 24 avril 2008
  - Élections des conseils régionaux: 24 juillet 2008
  - Élection du conseil national: 25 novembre 08

# Continuer la mobilisation: préparer les élections

- Inciter les professionnels à voter massivement afin d'asseoir la légitimité de l'ordre dans la profession.
- Inciter les candidatures
- Favoriser l'investissement des professionnels dans les différents conseils

# Et la suite...

## des challenges pour les conseillers

- Créer une structure ordinale qui regroupera 480 000 professionnels,
- Forger une culture,
- En décliner un mode de management,
- Envisager une montée en charge des activités,
- Insérer l'Ordre dans le contexte de la santé.



Qu'il soit personnel ou collectif, l'intérêt de l'ordre existe . Le combat a été long, nous espérons que chaque professionnel en tirera le bénéfice souhaité pour servir aux mieux les intérêts du patient.



**Merci de votre attention**